



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruno Le Maire et Bpifrance annoncent le lancement du fonds « Bpifrance Entreprises 1 » qui permet aux particuliers d'investir dans les entreprises françaises

Conformément à la feuille de route confiée par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bpifrance proposera aux particuliers, dès jeudi 1^{er} octobre, de souscrire au fonds « Bpifrance Entreprises 1 », leur offrant la possibilité d'investir dans un portefeuille agrégé de plus de 1 500 entreprises, majoritairement françaises et non cotées, issues du portefeuille des fonds de capital-investissement partenaires de Bpifrance.

Le fonds « Bpifrance Entreprises 1 » a été composé à partir de fonds français de capital-investissement dans lesquels Bpifrance investit au titre de son activité de fonds pour accompagner le développement de l'économie française. Ces fonds ont investi depuis 15 ans dans des entreprises sur l'ensemble du territoire afin de couvrir les besoins en fonds propres nécessaires à leur croissance. Il constitue un portefeuille multisectoriel et diversifié, qui regroupe 1 500 PME et *startup*, principalement françaises et non cotées.

Le fonds « Bpifrance Entreprises 1 » va permettre à un public d'investisseurs non-professionnels d'accéder, en un seul produit, à une partie de ce portefeuille, constituée entre 2005 et 2016. Son lancement témoigne de la volonté constante du Gouvernement d'ouvrir aux particuliers l'accès à des opportunités d'investissement qui était traditionnellement réservées aux investisseurs professionnels et de diversifier les supports d'épargne accessibles aux Français.

Le lancement de ce produit concrétise également l'engagement du Gouvernement d'orienter davantage l'épargne vers les investissements de long terme et le financement des entreprises, dans un contexte où les besoins de fonds propres sont plus importants du fait de la crise.

Afin de faciliter son accès, la souscription au fonds « Bpifrance Entreprises 1 » sera possible à partir du 1^{er} octobre sur une plateforme digitale sécurisée, depuis le site internet [123-im.com](https://www.123-im.com). Le fonds sera également distribué par des réseaux bancaires, d'assureurs et de gestion de patrimoine. Cet investissement se réalisant dans une large palette d'entreprises non cotées, il présente un risque de perte en capital.

La souscription au fonds « Bpifrance Entreprises 1 » sera réservée aux personnes physiques résidentes fiscales en France. Le montant minimal de souscription est de 5 000 euros par personne et la durée de vie du fonds « Bpifrance Entreprises 1 » est de 6 ans, prorogeable d'une année supplémentaire.

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, a déclaré : « *Orienter l'épargne des Français vers l'économie réelle et les entreprises est plus que jamais une priorité. Le nouveau fonds de Bpifrance, accessible au grand public, permettra aux Français d'investir plus facilement dans un portefeuille large et diversifié de PME françaises. C'est une étape importante, qui prolonge les efforts de diversification des supports d'épargne que nous avons entamés avec la loi PACTE.* »

Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance, a déclaré : « *Bpifrance partage avec les français une partie de son portefeuille, fruit d'un travail de sélection parmi les meilleures équipes de gestion de l'industrie du capital-investissement français et met en valeur des entreprises régionales porteuses d'une partie de notre histoire économique et de son avenir.* »

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Bpi France : Anne-Sophie de Faucigny

01 41 79 99 10

as.defaucigny@bpifrance.fr